

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-079

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de Monsieur DEWYNTER David 642, route de Bergues afin de garantir le bon déroulement des travaux de rénovation de sa façade,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 642, route de Bergues, et ce, du 13 au 16 mai 2026.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 5 mai 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 05/05/2026
Le Maire

David CALCOEN

